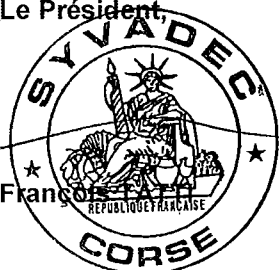


Séance du 12 AOUT 2008

DELIBERATION N° BS 2008-08-08

OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »

LE BUREAU SYNDICAL			L'an deux mil huit, le douze août 2008 à 11 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
15	12	12	
LE BUREAU SYNDICAL			
Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, José GIANCILI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI.			
Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Pierre GIORDANI, Antoine GREANI.			
LE BUREAU SYNDICAL			et publication (affichage) ou notification du : Le Président, 
Monsieur Xavier POLI			
1 ^{er} août 2008			
1 ^{er} août 2008			
1 ^{er} août 2008			
Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du : Sous-Préfecture de CORTE 13 AOUT 2008 ACCUSE DE RÉCEPTION			

OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur l'Avenant n°02 qui a été demandé.

Le bureau syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer l'avenant correspondant.

- Avenant N°02 au lot n°01 au Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DES MARCHES

- Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant l'avenant n°02 au lot n°01 concernant le Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Avenant n°02 au lot n°01 au Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques

- Le service consiste à :

Assurer un trajet depuis le quai de transfert de Porto Vecchio vers le centre d'enfouissement technique de la STOC, qui sera assuré par le prestataire du marché, la SARL Transport et TP 2B, pour la période allant du 19 Août 2008 au 31 décembre 2008 inclus.

Le coût de cette prestation est négatif puisque le centre de la STOC est situé plus près du quai de transfert. La moins value est de 0.50 € HT /tonne.

Ainsi le coût unitaire est réévalué à 13€/ tonne au lieu de 13.50€HT/tonne.

III – ECONOMIE GENERALE

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOÛT 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

- Avenant N°02 au lot n°01 au Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.

Assurer un trajet depuis le quai de transfert de Porto Vecchio vers le centre d'enfouissement technique de la STOC, qui sera assuré par le prestataire du marché, la SARL Transport et TP 2B, pour la période allant du 19 Août 2008 au 31 décembre 2008 inclus.

Le coût de cette prestation est négatif puisque le centre de la STOC est situé plus près du quai de transfert. La moins value est de 0.50 € HT /tonne.

Ainsi le coût unitaire est réévalué à 13€/ tonne au lieu de 13.50€HT/tonne

10

Avenant	Nom du titulaire	Montant du marché €HT
N°02 au lot 01 du Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.	Transport et TP 2B 20620 BIGUGLIA	214 500,00 €HT

IV – DUREE DES MARCHES

- Avenant n°02 au lot n°01 du Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques : à compter du 19 Août 2008 jusqu'au 31 Décembre 2008 inclus.

V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Avenant à un Appel d'offres ouvert ayant été soumis à la Commission d'Appel d'Offres et au Bureau Syndical.

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser l'avenant nécessaire avec le candidat choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**12 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés et avenants avec les candidats qui ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 12 Août 2008

Sous-Préfecture de CORTE
13 AOUT 2008
ACCUSE DE RÉCEPTION

Extrait certifié conforme,
Le Président

